

Juin 2024

Bulletin d'information  
municipal n° 46



[www.artonne.fr](http://www.artonne.fr)

actus, infos administra-  
tives, et tous les nouveaux  
comptes-rendus de con-  
seils...

Et depuis mai  
2024, Artonne  
est sous :

Panneau  
Pocket

# L'écho du Puy Saint-Jean



**Le temps passe...** les projets se poursuivent, d'autres s'achèvent, de nouveaux arrivent... Les dernières années ont été riches comme vous le découvrirez dans les pages suivantes. Nous sommes profondément désolés d'avoir tardé pour faire aboutir ce nouveau bulletin municipal mais le voilà enfin ! Et l'un des projets était aussi d'améliorer la communication, qui évolue et qui est sans cesse plus ra-

... Vous pouvez bénéficier, par une application gratuite, une communication plus rapide autour de la vie municipale, intercommunale ou associative...infos, alertes instantanées transmises par les agents et quelques élus. N'hésitez pas à faire le pas. Un bon été et une bonne lecture avant tout...

**L'équipe municipale**

Dans ce numéro :

LES ACTUS EN 2022-24	P2-5
L'URBANISME	P6-7
LES PROJETS	P8-9
ETAT CIVIL	P10
LA VIE DU VILLAGE ET ASSOCIATIVE	P11-15
HORAIRES ET DATES	P16

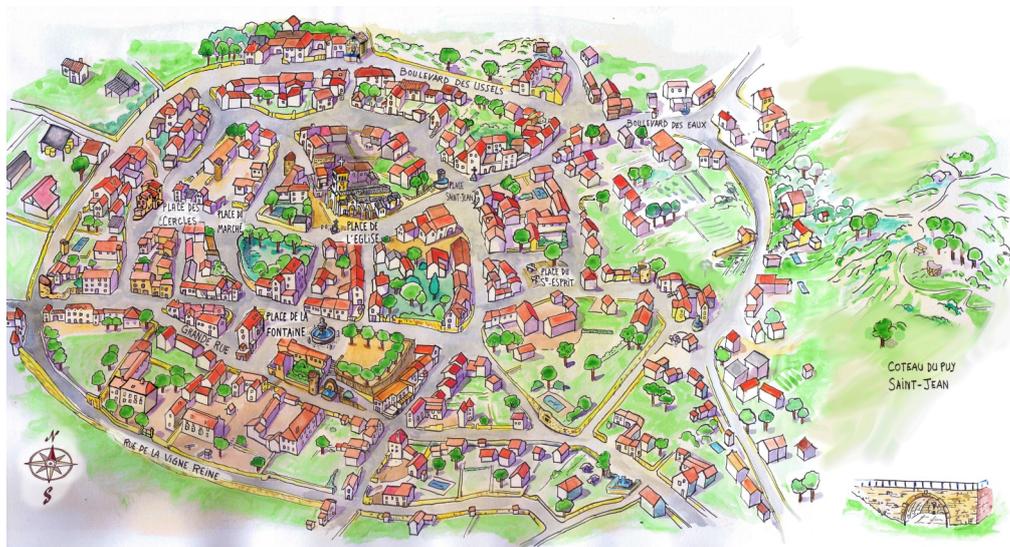
Directeur de publication :

Stéphane Houssier

Conception : Romain Legrand

Crédits photos : Julie Baudin,  
Gisèle Bernard, Sébastien Gra-  
vier, Romain Legrand, Karina  
Monnet et les associations

Impression : L'imprimeur



# LES ACTUS COMMUNALES de 2022 à 2024



Deborah Cornet



1

Une nouvelle équipe « travaux » a été constituée en 2023 avec l'arrivée de Yannick Dufraisse et Fabien Touly. L'équipe a été renforcée en septembre, octobre par la présence saisonnière de Tristan Beaufiles.

2

Le secrétariat a vu l'arrivée de Déborah Cornet qui assure l'accueil, l'urbanisme, l'état civil... André Parret (secrétariat) est également parti à la retraite après 40 ans de service. Il est remplacé par Christelle Champomier. Le ménage de l'école est désormais assuré par Maria Marreiros. Les autres agents n'ont pas changé à savoir : Valérie Bonnet (ATSEM), Audrey Dogan (cantine), Marion Ferrari (Poste), Annie Parret (ménage salle polyvalente, Mairie), Hélène Robin (ATSEM).

3

Une signalétique touristique a été installée au printemps 2023 jusqu'en été 2024 avec plus de 90 supports : flèches directionnelles, panneaux touristiques sur routes départementales, totem avec plans, panneau patrimoine, signalétique de randonnée... par l'entreprise MIC Signaloc. La conception et la pose ont été financées à 80 % par les fonds européens LEADER et le Département sur un budget total de 97 596 Euros HT.

4

Petits travaux d'aménagements : pose d'une grille par l'entreprise Chervallier au four à chaux en 2022 et construction d'un escalier d'accès au stade en 2023 par Irrmann-Papon.



4



## LES ACTUS COMMUNALES de 2022 à 2024



2



1



**1** Route de St Agoulin et de la Rue Neuve avec la réfection de la voirie, des trottoirs, enfouissement des réseaux, restauration d'un cabanon et d'un muret... en été 2023 par les entreprises Guintoli, Sanchez, Porte et Barras. Ces travaux de sécurisation routière et d'amélioration du cadre de vie ont été financés à hauteur de 65 % pour **161 350 € HT** par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (villages remarquables), l'Etat (DETR), le Département (FIC). Une grosse partie est également pris en charge directement par le Département.

3



Avant

Après

**2** Réfection en régie des plafonds et des luminaires dans deux classes de l'école primaire en 2023 et remise en état des cloisons de la cantine par une entreprise en 2022

**3** Les travaux (démolition de la ruine, ravalement de façade, remblaiement et revêtement du parking) ont été réalisés de mai 2022 à mai 2024. Ils ont été financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes-50 % (villages remarquables) et le Département-21 % (FIC) à hauteur de **77 945 € HT**.

**4** Des travaux de voirie sont régulièrement menés sur les routes communales : bouchage de trous en formation en régie ou réfection complète en 2023 comme la montée de la rue neuve (Salle polyvalente) ou le secteur de la route des Maisons Blanches par des entreprises. Plusieurs routes sont programmées pour juillet 2024 (Glénat/Puy Merle, environs du Cimetière...).



## LES ACTUS COMMUNALES de 2022 à 2024



### Plan de relance en faveur de la biodiversité

La commune d'Artonne a bénéficié depuis 2021 d'un appel à projets national de l'Office Français de la Biodiversité et a été retenue avec quatre autres projets en Auvergne. Le projet déposé visait à financer à hauteur de 80 % un plan d'actions pour l'acquisition de parcelles, la plantation de haies, la restauration et la plantation d'arbres fruitiers, l'amélioration des abords de quelques chemins... Quelques exemples sont présentés ci-dessous :

#### Croix des Rameaux

L'objectif est de réaménager les abords communaux de la Croix des Rameaux, en vue de proposer un espace naturel en faveur de la biodiversité et de mieux accueillir les promeneurs. Une haie basse sur 300 mètres (320 plants) a été plantée par des bénévoles, des écoliers en novembre 2021, complétée en 2023 (avec près de 80 % de reprise). Un verger Conservatoire d'Amandiers d'une trentaine d'arbres a été plantée en 2023. Une table de pique-nique, des bancs et une petite signalétique seront également installés en 2024. La partie basse fait l'objet d'un accord pour permettre un pâturage par des chevaux.

#### Carrière de Bournichon, abords du pont de St Myon

Ce secteur est traversé par les deux sentiers de randonnée. Une parcelle de 1,2 hectares a été acquise et a été réaménagée pour mettre en valeur le front de taille et sécuriser les promeneurs qui jusqu'alors passaient sur la route. L'exploitant agricole a été reconduit pour la fauche de la parcelle.

Un muret en pierres sèches de 25 mètres a été restauré par 4 chantiers avec l'appui de bénévoles, de lycéens de la MFR de Thuret avec l'encadrement d'un formateur. Le chemin remontant vers la Croix des Rameaux, interdit aux véhicules à moteur a été fermé physiquement par la pose de deux barrières aux deux extrémités.



Avant

Après

#### Environs du Cimetière (Les Choses)

Le bourg a connu dans les années 2000 des coulées de boue suite à des orages violents lessivant des terres cultivées au dessus du cimetière. Il a été acté de créer une bande enherbée et de planter une haie sur 600 mètres de long. La bande a été délimitée par un géomètre. Une négociation avec les propriétaires a permis de signer 4 promesses de vente à l'amiable sur près de 300 mètres. Sa végétalisation et l'acquisition seront réalisées hors projet. Une Déclaration d'Utilité Publique a été enclenchée avec l'EPF Auvergne sur la partie manquante.



## LES ACTUS COMMUNALES de 2022 à 2024

### Eclairage public

Deux diagnostics énergétiques ont été effectués depuis 2021 par l'ADUHME sur la consommation énergétique (gaz, électricité) en vue d'adapter au mieux les programmations de chauffage et afin de revoir certains dispositifs et aménagements. L'isolation des combles de l'école et des logements du CCAS a ainsi été effectuée, la révision des puissances de certains points d'alimentation...

Pour des raisons d'économie d'énergie, le Conseil Municipal a décidé depuis début 2023 de réduire aussi d'une heure l'éclairage le soir passant de 23h à 22h. Eclairage sans changement le matin à partir de 6H30. En été (juillet/août), aucun éclairage public n'est effectué.



# LE SAVIEZ-VOUS ?

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

-  21% des dépenses énergétiques des communes
-  32% de la consommation d'électricité des communes
-  4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*

-  1 point lumineux représente **25€/an** en entretien
-  Coût en énergie d'un point lumineux\*
 

89€/an	51€/an	39€/an
<i>Fonctionnement continu</i>	<i>6h de coupure par nuit</i>	<i>8h de coupure par nuit</i>

\*sur la base du tarif réglementé de vente au 01/08/2023

## POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

**RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES**

**LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE**

**PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ**

**PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE**

**GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT**

**30%** d'économies sur la facture d'électricité  
*\*pour une coupure de 5h par nuit*

**Jusqu'à 70%** d'économies sur la consommation  
*\*en rénovant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne*

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

## QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éclaire-t-on l'espace public ?

L'extinction de l'éclairage public augmente-t-il l'insécurité ?

La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

**EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.**

**TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.**

### Et la numérotation des rues ?

En septembre 2023, le Conseil Municipal a enclenché une réflexion sur la numérotation des rues. Les deux lotissements récents, la construction de nouvelles maisons ici et là obligent à revoir la numérotation sur certains secteurs, en particulier pour l'acheminement du courrier, la mise en place de la fibre optique... Un inventaire des numéros existants est en cours en vue d'une attribution officielle de certains numéros en 2024. N'hésitez à signaler vos problèmes...

## REGLES D'URBANISME



Tous les travaux visibles de l'extérieur doivent faire l'objet **d'une demande préalable de travaux** en mairie. Ces travaux concernent toute nouvelle construction attenante ou non (petite extension, véranda, pergola, cabane de jardin...) mais également les travaux en toiture, façade, la pose d'une clôture ou d'un portail, le changement de portes et de fenêtres, la création d'une piscine, la pose d'une pompe à chaleur...

A Artonne, toute destruction d'un mur, muret, cabanon... dans le bourg et ses abords doit faire l'objet **d'un permis de démolir**.

Pour les nouvelles constructions ou dans le cas de certaines situations (grande extension par exemple), **un permis de construire** est logiquement à déposer.

Ces trois principales déclarations permettent aux services de l'Etat d'actualiser les impositions. Ces documents servent aussi à donner et vérifier les règles d'urbanisme en vue d'éviter des constructions en zone dangereuse (ex. des zones de coulée de boue à Artonne), de constituer une certaine **cohérence architecturale** en particulier dans le bourg d'Artonne et la rue principale de Bicon et de protéger **des éléments remarquables...**

Ces documents (CERFA) à déposer en mairie sont vérifiés par plusieurs services : ADIT\*, Préfecture, Bâtiments de France et mairie.

A Artonne, les Bâtiments de France peuvent venir conseiller sur le terrain les travaux avant le dépôt d'un dossier. **Des rendez-vous peuvent être pris en Mairie.**

A Artonne, les règles d'urbanisme s'appliquent dans le cadre : du **Plan Local d'Urbanisme-PLU** (qui deviendra bientôt intercommunal) et du **site patrimonial remarquable-SPR** (dénommé auparavant AVAP ou ZPPAUP) où des règles d'urbanisme particulières s'appliquent sur le bourg d'Artonne, ses faubourgs et ses nouvelles constructions ainsi que sur la rue principale de Bicon. Les bâtis les plus remarquables (maison bourgeoise, maison vigneronne, maison de bourg, grange, pigeonnier...) sont répertoriés et font l'objet d'une vérification plus fine des Bâtiments de France.

Les règles sont strictes autour de l'église et progressivement plus souples dès que l'on s'en éloigne.

### Ce qu'il faut retenir dans les grands traits :

-Toutes les toitures seront réalisées **en couverture de couleur rouge** (tuile canal, tuile plate) en dehors de quelques exceptions.

-Les toitures seront en **deux rampants**.

-les menuiseries seront **en bois ou métal**. Le PVC est totalement interdit dans le site patrimonial remarquable.

-L'isolation extérieure est interdite sur les bâtiments anciens mais peut être autorisée sur les nouvelles constructions.



-Les zingueries (gouttière, descente) seront **uniquement en zinc ou cuivre** et de forme ronde dans le site patrimonial remarquable.



-Contrairement aux idées reçues, **les panneaux solaires sont possibles** dans le bourg et ses environs en dehors des bâtiments anciens et si ils ne sont pas visibles des voiries. Ils peuvent être installés sur une annexe, sur le sol ou sur une construction nouvelle.

-**les velux sont autorisés** selon certaines recommandations techniques (dimension, nbre maximum par rampant..)

-Quelque soit la zone, **les volets roulants** sont limités sauf pour de grandes baies où le coffret sera installé dans le linteau. Le PVC est interdit, le métal ou le bois sont autorisés. Les autres ouvertures seront fermés par des volets à battant en bois.

De nombreuses autres règles existent, nous vous invitons à consulter le règlement de l'AVAP sur [www.artonne.fr](http://www.artonne.fr) / Urbanisme, Environnement

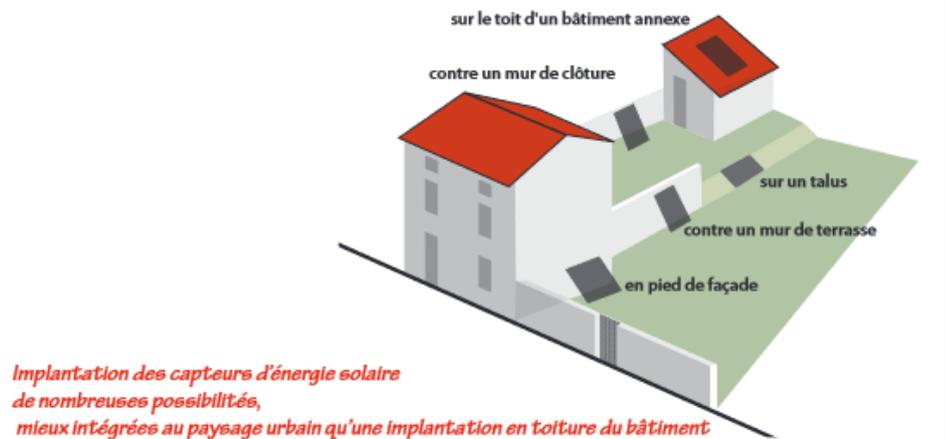
Concernant les teintes, un choix peut être effectué sur le terrain avant travaux avec la mairie et les Bâtiments de France.

**Les coloris recommandés des façades** sont neutres, de type couleur sable ou pierre calcaire. Chaque projet doit s'adapter à l'environnement proche.

**Les menuiseries sont peintes** (la couleur « bois » est proscrite). Les couleurs à choisir restent dans le domaine « pastel » : vert olive, bleu clair, gris clair... Les couleurs vives sont interdites, le blanc est proscrit.

Nous vous invitons en cas de travaux réalisés sans déclaration à régulariser rapidement la situation. Un contrôle est effectué régulièrement par les services de l'Etat sur la commune. Certains non respect peuvent engendrer des procédures ou le blocage de vente (certificat de conformité non délivrée par la mairie au notaire).

## P R E C O N I S A T I O N S

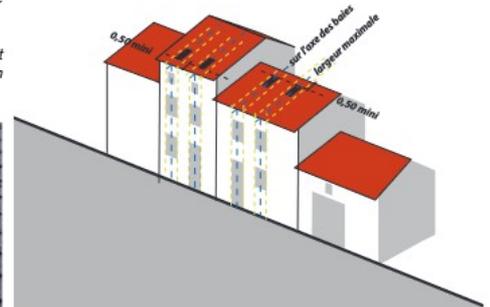


## P R E C O N I S A T I O N S



un châssis à tabatière traditionnelle

et une fenêtre de toit contemporaine qui reprend le modèle



la tropézienne est une terrasse construite dans les combles de l'immeuble. Les creux et les jeux d'ombre sont en contradiction avec la proportion et le dessin des toitures traditionnelles. Très perceptibles dans le paysage des toits et en vues lointaines, elles sont à proscrire dans l'AVAP.



### Les permanences des élus communaux :

- **Stéphane Houssier (Maire)** : sur rendez-vous le mercredi soir ou le samedi matin
- **Romain Legrand (Adjoint)** : sur rendez-vous le vendredi ou le samedi matin

A noter également que des conseils sont régulièrement apportés par l'Architecte des bâtiments de France et les élus à domicile ou à la mairie pour tout projet de travaux extérieurs. Rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie

## LES PROJETS

### Rénovation de la salle polyvalente

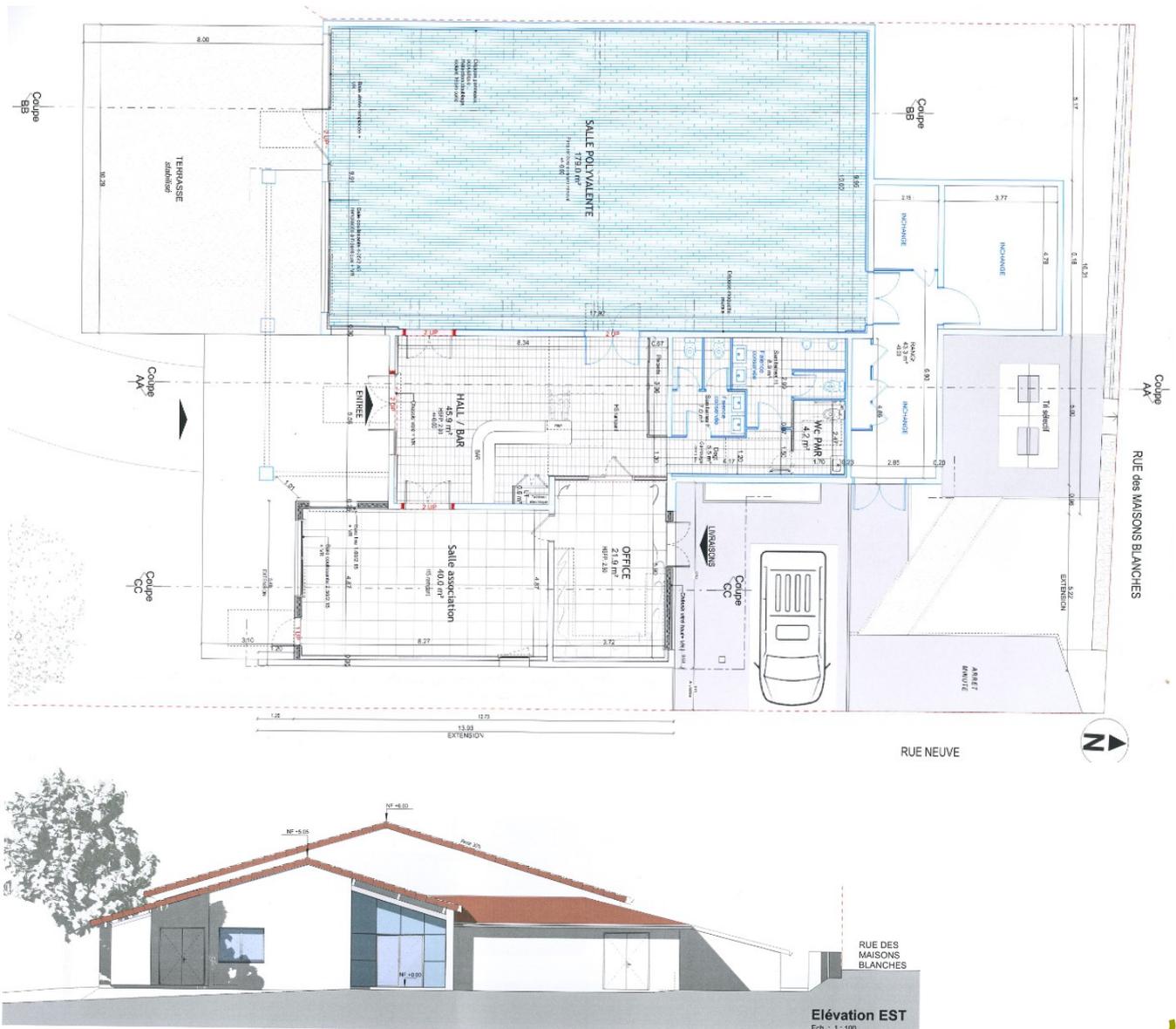
La Municipalité a enclenché à l'automne 2023 la rénovation de la salle polyvalente avec l'appui du cabinet d'architectes Ameil. Cette opération était la principale promesse électorale de notre équipe.



Il est prévu de **conserver l'ensemble de la structure** de la salle pour limiter les coûts (murs, toiture, couverture, agencement des salles, réseaux..). Il serait envisagé **de remplacer** les éléments vieillissants (moquettes des murs, fenêtres, portes...) ou **de conserver certains éléments en les rénovant** (toilettes, parquet...). Il est prévu de réorganiser l'entrée (accès côté parking), la cuisine serait agrandie.

Une extension de 40 m<sup>2</sup> sera réalisée côté rue avec la création d'une petite salle annexe de réunion. Les abords extérieurs du bâtiment seront revus pour mieux profiter de la terrasse. Quelques améliorations énergétiques et d'isolation sont à prévoir. Le coût final n'est pas encore totalement défini mais il avoisine les **500 000 € HT**. Quelques financements sont acquis : Région Auvergne-Alpes, Département, Communauté de communes. La subvention de l'Etat (DETR) est reportée en 2025.

Les travaux sont envisagés de début septembre 2024 jusqu'en mars 2025. La salle polyvalente peut être louée cet été jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.



## GESTION DES DECHETS

### Composteur collectif

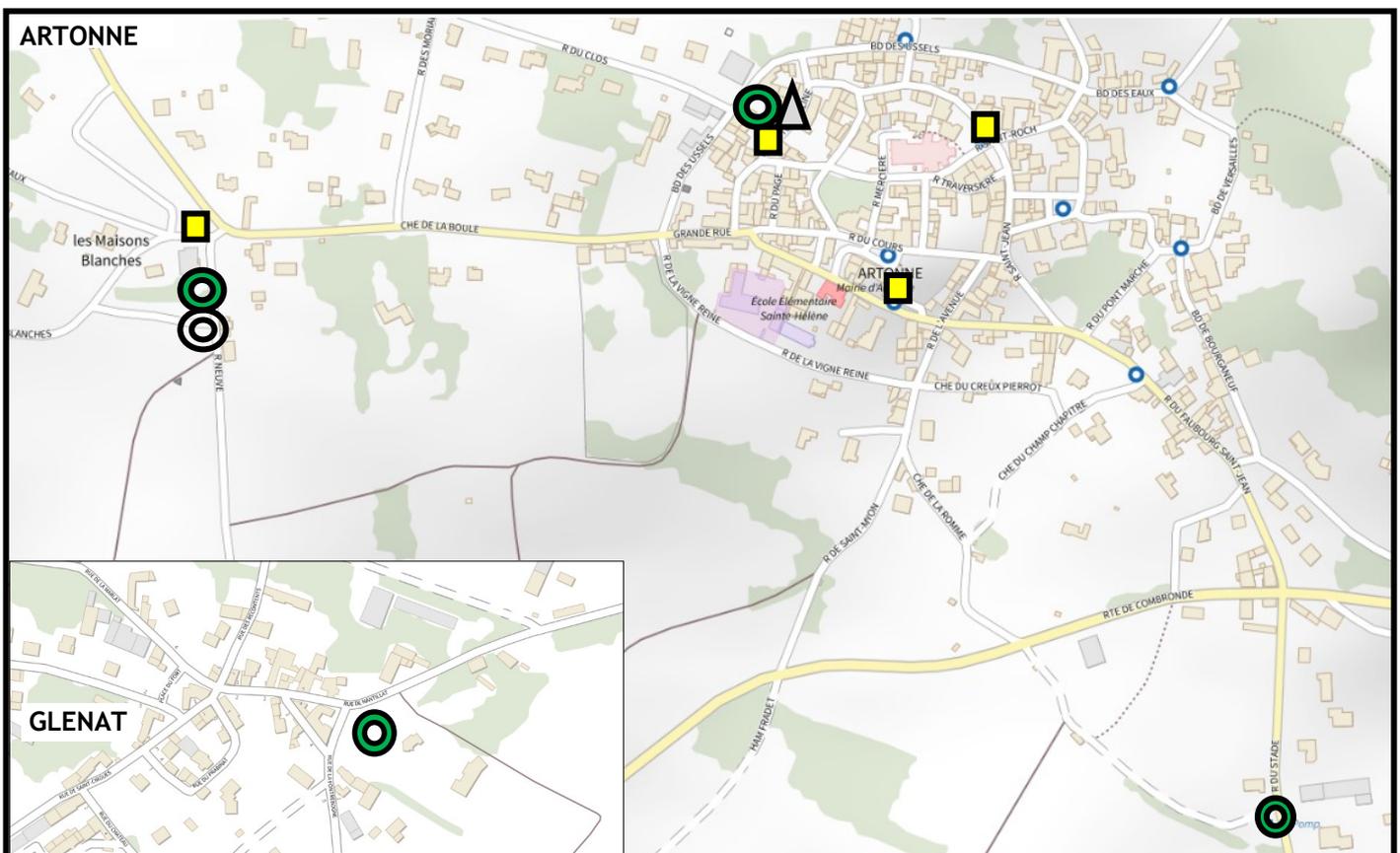
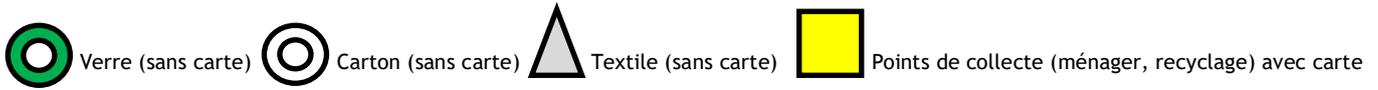
Le compostage est devenu obligatoire depuis le 1er janvier 2024. Les surfaces réduites voire inexistantes des jardins dans le centre des villages compliquent l'application de cette nouvelle règle.

Aujourd'hui un seul composteur collectif est installé **Place des Cercles**. Il est envisagé d'en installer plusieurs dans le bourg et dans d'autres secteurs. N'hésitez pas à nous signaler votre besoin afin de les placer au mieux, au plus près des demandes les prochains. Deux nouveaux composteurs seront installés en 2024 : un vers l'église et un second boulevard Bourgameuf.

Pour les utiliser, il suffit de contacter le SBA au 04 73 64 74 44 ou par mail à : [conseilusager@sba63.fr](mailto:conseilusager@sba63.fr) (Un seau et un guide pratique vous seront offerts).



### Localisation des points de collecte



## ÉTAT CIVIL (enregistrement en mairie) 2022 et 2023

### Naissance

BRUGERE Andrea le 07/03/2022

POIRIER Milann le 17/03/2022

VEILLARD Lina le 08/05/2022

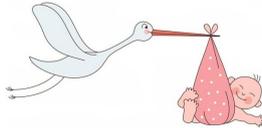
CLAUZADE-MEKADIM Dario le 25/07/2022

PERIER Mei-Lynn le 31/08/2022

GARDETTE Nina le 01/11/2022

PICAUD Robin le 16/11/2022

CHEFDEVILLE Naïm le 31/01/2023



THOMAS Louis le 06/02/2023

POTIGNON Roxane le 16/03/2023

TEISSEDRE Louis le 12/04/2023

MARTIN Eden le 06/06/2023

UBALDI Ava le 17/06/2023

BIILARD Méolia le 14/06/2023

ROIDE Hugot le 22/08/2023

FOUINA Gabriel le 11/09/2023

### Mariage

DA SILVA Christophe et BRUGUIERE Fanny le 19/03/2022

ROUCHON Morgane et PAILLER Caroline le 06/08/2022

REDON Jean-Baptiste et RIDEIRO Nohémie le 06/08/2022

JAKOVETZ Damien et BRUNIER Constance le 20/08/2022

SHNEIDER Denis et PELUZE Christine le 12/11/2022



### Décès

DESNIER Claudette née ONZON le 02/12/2021 (69 ans)

DESNIER Marcelle le 02/01/2022 (88 ans)

SAUVESTRE Elisabeth (64 ans)

SEGUIN Edith née PANNETIER (97 ans)

LAFARGE Denis le 01/02/2022 (65 ans)

RELLIER Jean le 15/02/2022 (83 ans)

PARRET Robert le 16/02/2022 (72 ans)

MARTORELLA Vincent (28 ans)

VEYRES Roger (74 ans)

TARDIF Denise (83 ans)

BONNAMY Julien le 06/05/2022 (45 ans)

GRENIER Daniel (70 ans)

FRADETAL Lucienne (90 ans)

BAZILLE Raymonde le 03/07/2022 (95 ans)

DURAND Denis (82 ans)

MONSSOUR Odile, née MAZUEL le 26/08/2022 (93 ans)

RONGIER Marie-Thérèse née DE AMORIM le 31/08/2022 (73 ans)

AYAT Marguerite (91 ans)

GRENET Liliane née VOISIN (71 ans)

BOIVIN Denise (81 ans)

NATTIER Ginette (90 ans)

DECORET Marinette née OULIER (86 ans)

DESNIER Elisabeth née VALADIER le 16/11/2022 (99 ans)

BREYSSE Germaine née BRUN (93 ans)

VIDANLEC Maria née DELMAS (98 ans)

DELUZARCHE Marguerite née MARTIN le 22/12/2022 (93 ans)

MEUNIER PASCAL (65 ans)

DUBROUILLET ANDREE (97 ans)

MICHON Jeanne née GRENIER (93 ans)

SOULIER Auriane le 05/02/2023 (35 ans)

SANCHEZ Mireille née PAILLOUX (91 ans)

BANY Robert le 16/03/2023 (90 ans)

TARDIOU Laurent (41 ans)

SINGERY Patricia née SCHIEL le 18/10/2023 (64 ans)

DURAND Annick née NEMBRARD le 25/10/2023 (66 ans)

CLERMONT Josette née DESBRE (91 ans)

Nous avons privilégié dans les éditions précédentes les enregistrements des décès effectués en mairie d'Artonne. Plusieurs personnes natives ou originaires d'Artonne, mais décédées sur d'autres communes en France ont été oubliées. Nous nous en excusons auprès des familles. Nous pensons en particulier à la Famille Breuil avec la perte douloureuse de Benjamin. Aujourd'hui, les décès déclarés et les publications dans la presse sont toutes relayées dans cette rubrique.

## LA VIE DU VILLAGE



Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) d'Artonne a été fortement sollicité en 2022 : réunions de calage, présentation en conseil municipal d'un projet de City Park, collecte d'argent à la fête patronale pour un laser game au Puy St Jean, organisation de l'événement en septembre, participations aux cérémonies, visite du Sénat... En décembre 2023, après trois ans d'exercice, des élections ont reconstitué une nouvelle équipe :

- Lenny Raymond (22 voix) : reconduit
- Raphaël Tabart (22) : nouveau
- Océane Legrand (20) : nouvelle
- Lucas Daures (19) : reconduit
- Jules Douarin (17) : reconduit
- Mickael Carpentier (17) : nouveau
- Noé Bonnamy (16) : nouveau
- Lucas Bouabdallah (5) : reconduit



Les Rosières étaient à l'honneur. Janelle Marchal en 2022, Angeline Grenier en 2023, Louane Raymond en 2024



La Commune a connu le dimanche 23 juillet 2023 la traversée du **Tour de France féminin**. Plusieurs bénévoles ont assuré la sécurité des abords des chemins des routes de Bicon jusqu'au pont de St Myon. Nous les remercions vivement..

## LA VIE DU VILLAGE

Un voyage a été organisé par le CCAS à Paris **au Sénat** le 8 mars 2023. Ouvert à tous, les artonnois ont été accueillis par notre Sénateur Eric Gold. Nous le remercions encore. Plusieurs projets de visite sont à l'étude pour 2024 : incinérateur à Clermont-Fd, locaux du Département, station d'épuration...

Le CCAS a organisé le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 6 avril 2024 le repas des aînés avec la troupe du Garden Palace d'Orcet : french cancan, chansons françaises étaient à l'honneur.



## En images



❶

❷

❸

❹

❶ Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2023 / ❷ Pot de retraite d'Eric Bailly, Bernard Grimaud, et Fabienne Labat (agents municipaux) en mai 2022 / ❸ Inauguration de la place du Coude à Glénat / ❹ 40 ans du Comité des Fêtes en septembre 2023

## La vie associative



La vie associative se réorganise à Artonne puisque cinq associations ou collectifs ont été créées. Néanmoins chacune recherche des bénévoles actifs pour proposer un minimum d'activités. N'hésitez pas à les rejoindre !

### Une association relancée : AMICALE DU TEMPS LIBRE

L'Amicale du Temps Libre n'est plus active depuis quelques années. Des demandes de réactivation de l'association ont été sollicitées par plusieurs personnes pour organiser :

- Des rencontres autour de diverses activités (jeux, réunions..)
- Des sorties (marches, visites...)

Des échanges avec le Club de Saint Myon sont envisagés. Une première réunion a eu lieu le samedi 2 décembre 2023 avec une quinzaine de participants. Les bonnes volontés sont recherchées sans aucune tranche d'âge. Une rencontre a lieu **tous les mercredis à 14h00** sous la salle de réunion ! Pour plus d'information, voir avec La Dédée.

### Les images, pêle-mêle des associations

**Les Canards zébrés** : organisation du festival musical « Le gros tonneau » une fois par an en avril depuis 2022.



Le Gros Tonneau Festival 2022 © Sophie Hervet

Association de dégustation et découverte de vins de toutes régions avec accompagnement de mets locaux dans des lieux insolites" :  
[Gwenael Noel 0752464847](tel:0752464847),  
[Alexandre Fauron 0650494422](tel:0650494422), [Rudy Genestoux 0666758128](tel:0666758128), Frederic Faliguerho et Quentin Lafon se font un plaisir de vous accueillir.



**Atout Sens** : Animation culturelle et sportive du domaine de la Ronzière (concert, théâtre...) depuis 2020.

[ingridbalestrino@yahoo.fr](mailto:ingridbalestrino@yahoo.fr)



**Artonne Friss'onne** : Organisation d'un événementiel « Halloween » . 300 personnes lors de la première édition en 2023.

[artonnefrissone@gmail.com](mailto:artonnefrissone@gmail.com)



**Comité des Fêtes** : Organisation depuis 40 ans de nombreux événements artonnais (alambic, théâtre, randonnée, fête patronale, repas champêtre, téléthon...) avec l'appui de bénévoles.

[cdf.artonne@gmail.com](mailto:cdf.artonne@gmail.com)



**Initiative et Idées** : Conférences, recherches historiques, rédaction d'une revue, organisation du Festival photo à l'automne « l'Art tonne à Artonne ».

[artonne@orange.fr](mailto:artonne@orange.fr)

**APEL Ste-Hélène** : Organisation de manifestations (repas, loto, marché de Noël...) pour le financement des activités péri-scolaires de l'école privée Ste-Hélène.

**Les Crayons magiques** : Organisation d'événements autour de l'école publique Apollinaire comme le marché aux fleurs, la retraite aux flambeaux...pour le financement des activités péri-scolaires de l'école.



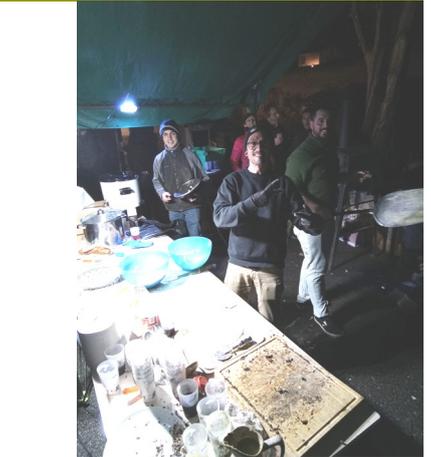
**La Fanny artonnoise** : Pratique de la pétanque entre membres, organisation et participation à des tournois.

**Journées à Artonne** :

Les samedis à 14h : 07/09, 21/09

Et les samedis 20/07, 03/08 à 16h30

[fannyartonnoise@laposte.net](mailto:fannyartonnoise@laposte.net)



**Les archers des sources** : Pratique du tir à l'arc (initiation, perfectionnement, compétition...). Entraînement en salle à Combronde, en extérieur à Artonne.

[archersdessources@gmail.com](mailto:archersdessources@gmail.com)



**Vétérans de Football d'Artonne** : organisation de matchs dans le secteur. L'association est toujours à la recherche de joueurs. [Contacter Frederic Faliguerho 0658288825](tel:0658288825), [Alexandre Fauron 0650494422](tel:0650494422) ou [Gwenael Noel 0752464847](tel:0752464847)

## Quelques horaires :

**-MAIRIE : Nouveaux horaires :** de 8H30 à 12H30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Jeudi et vendredi 13H30 à 17H.

**-LA POSTE :** Lundi : 14H à 17H, Mardi et Jeudi : 8H30 à 11H30, Vendredi : 14H à 17H, Samedi : 8H30 à 11H30

**Les dernières dates calées de 2024 (actualisation en temps réel sur le site internet et Panneau Pocket)**

Quoi ?	Quand ?	Où ?	Par qui ?
Repas champêtre sorti du sac	Sam. 31 août	Place de la Fontaine	Comité des Fêtes
Exposition photos l'Art tonne à Artonne—Gratuit	Sam. 28 et dim.29 septembre	Plusieurs salles dont Artonium, cano-niale...	Initiatives et Idées
Théâtre—Payant	Sam. 5 octobre	Salle des fêtes de St-Agoulin	Comité des Fêtes
Balade déambulatoire avec une conteuse—Gratuit : visite de lieux privés insolites	Sam. 12 octobre	Départ à 16 h de la place de la Fontaine	Mairie d'Artonne et Petites Cités de caractère du Puy-de-Dôme
Soirée d'épouvante—Payant	Jeu. 31 oct. et vend. 1er novembre	Centre équestre de La Ronzière—18h à 1h	Artonne Friss'onne
Retraite aux flambeaux et marché de Noël—Gratuit	Vend. 13 décembre	Place de la Fontaine	Comités des Fêtes, associations des parents d'élève

## Site internet [www.mairieartonne.fr](http://www.mairieartonne.fr) et nouveaux services d'information

Aujourd'hui, les quatre principales sources d'information sont les panneaux officiels, Mairie info par courriel, le site internet et le bulletin d'information. Face aux informations de plus en plus nombreuses et rapides, à la multiplication des supports, il a été envisagé de mettre en place une page Facebook et une alerte dédiée via une application téléchargeable. Les affichages officiels resteront, néanmoins quelques outils devront disparaître. Réflexion en cours... Pour télécharger gratuitement l'application **Panneau Pocket** sur smartphone, tablette ou ordinateur vous pouvez utiliser l'adresse suivante : [www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com) ou télécharger l'appli sous Googleplay ou Appstore. Voir le dépliant joint.

**Panneau  
Pocket**



**Artonne sur France 2 côté Météo et des relevés météo en ligne sur une station localisée sur la commune :** <https://www.infoclimat.fr/observations-meteo/temps-reel/artonne>